



Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

LICENCE, CERTIFICAT MEDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS :

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ;

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Pour les personnes mineures :

Soit :

- D'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la compétition. Les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées
- D'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire (cf. Annexe 1) ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures :

Soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les athlètes étrangers doivent également fournir un PPS pour leur participation.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les catégories d'âges sont définies par la Circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Catégories	Code	Année naissance
U7 Baby athlé	BB	2020 et après
U10 Eveil Athlé	EA	2017 à 2019
U12 Poussins	PO	2015 à 2016
U14 Benjamins	BE	2013 à 2014
U16 Minimes	MI	2011 à 2012
U18 Cadets	CA	2009 à 2010
U20 Juniors	JU	2007 à 2008
U23 Espoirs	ES	2004 à 2006
Seniors	SE	1992 à 2003
Masters	MA	1991 et avant

- Pour les 1,5Km : Catégories Poussins et Benjamins (Nés entre 2013 et 2016) ;
- Pour les 5 Km : A partir de la catégorie Minimes (A partir de 2011) ;
- Pour les 10Km : A partir de la catégorie Cadets (A partir de 2009).

Article 3- INSCRIPTIONS/ RETRAIT DES DOSSARDS

Les différentes possibilités d'inscription sont :

- En ligne : **www.nordsport.fr** ou **www.raimbeaucourt.fr**,
- Bulletin : A déposer ou à envoyer en Mairie de Raimbeaucourt accompagné du versement, Hôtel de Ville
A l'attention de Mr Cédric Sticker
Place du Général de Gaulle
59283 Raimbeaucourt,

Inscription valide à la réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement à l'ordre du Comité d'Animation de Raimbeaucourt. LA SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE (ou du représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la Course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

- **Les inscriptions le jour de la course sont possibles de 10h à 15h.**

A partir du mercredi 04 juin 2026 17h00, seules les inscriptions en ligne seront possibles.

Les droits d'inscriptions sont de :

- 1,5 km : 2 €
- 5 km : 6 €
- 10 km : 8 €

Les chèques sont à mettre à l'ordre du Comité d'Animation de Raimbeaucourt.

Attention : Une majoration de 2 Euros est demandée pour toutes inscriptions le jour de la course sauf pour les 1,5 km. Ces droits sont à fonds perdus en cas de désistement.

REMISE DES DOSSARDS :

Le vendredi 05 juin de 16h00 à 19h00 dans la salle des fêtes, place Clemenceau à Raimbeaucourt

Le samedi 06 juin de 10h00 à 15h00 dans la salle des fêtes, place Clemenceau à Raimbeaucourt.

DEPARTS:

- 1,5Km: 15h30
- 5 Km: 16h00
- 10km: 16h10

Article 4 - CHRONOMETRAGE

Chronométrage par puce

Article 5 - PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

3 Parcours, 1 seule boucle par parcours.

Les parcours des 5 et 10 km sont entièrement fléchés et tous les kilomètres sont indiqués selon la réglementation en vigueur. Le plan des parcours sont disponibles auprès des organisateurs ou sur www.raimbeaucourt.fr

Un ravitaillement adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé. Un poste de ravitaillement est installé à mi-parcours. Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée de chaque course

Tous les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pour raison d'assurance. Toutefois les parents qui souhaitent accompagner leurs enfants inscrits aux 1,5 km peuvent le faire sous réserve d'une inscription gratuite le jour de la course

Article 6 - CONSIGNES

Une consigne non gardée sera disponible afin que les coureurs puissent déposer leurs affaires personnelles. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes

Article 7 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF Assurances, 157 Boulevard Faidherbe 59500 DOUAI

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé

Article 8 - SECOURS

L'assistance médicale est confiée à la protection civile

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours (

Article 9 - RECOMPENSES

Un cadeau sera remis aux 400 premiers inscrits

Ils seront affichés 15 minutes après chaque course. Ils seront consultables sur le site de la mairie de Raimbeaucourt www.raimbeaucourt.fr et sur le site www.norsport.fr dès le lendemain de la course.

Une récompense sera attribuée pour chaque enfant participant.

Récompenses au scratch pour les parcours de 5 et 10 Km.

Primes pour les 3 premiers masculins et 3 premières féminines des 5 et 10 km. (100€, 60€ et 40€)

Article 10 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif

Article 11 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de- facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 12 - DROIT A L'IMAGE

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 13 – PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

Article 14 - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Article 15 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet.

La participation aux foulées Raimbeaucourtoises impose l'acceptation complète du règlement. (Signature obligatoire sur le bulletin d'inscription ou acceptation du règlement si inscription par internet.)

ANNEXE :

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge : ____ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à l'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour obtenir ou renouveler sa licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur son espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.